



PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation

ARRETE N° 2019 - DRLP/1- **853**
RELATIF AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES POUR 2020

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

VU la loi n°86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme juridique de la presse ;

VU le décret n°2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1^{er} de la loi n°86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme juridique de la presse ;

VU le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

CONSIDERANT les demandes d'habilitation présentées par les journaux et les services de presse en ligne pour l'année 2020 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département est fixée ainsi qu'il suit pour l'année 2020 :

a) Presse Quotidienne :

- OUEST-FRANCE - ZI Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 RENNES cedex 9

b) Presse hebdomadaire

- LES SABLES VENDEE JOURNAL – PUBLIHEBDOS SAS – 13 rue du Breil – 35051 RENNES cedex 9
- LA VENDEE AGRICOLE – SARL Inf'agri 85 - Maison de l'Agriculture – 21 Boulevard Réaumur – 85013 LA ROCHE SUR YON cedex,
- L'ECHO DE L'OUEST – Société Nouvelle Courrier Français – Rue du Docteur Jean Vincent - BP 20238 – 33028 BORDEAUX cedex,
- LE COURRIER VENDEEN - PUBLIHEBDOS SAS – 13 rue du Breil – 35051 RENNES cedex 9

- LE JOURNAL DU PAYS YONNAIS – PUBLIHEBDOS SAS – 13 rue du Breil – 35051 RENNES cedex 9

ARTICLE 2 : La liste des services de presse en ligne (SPEL) habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département est fixée ainsi qu'il suit pour l'année 2020 :

a) SPEL justifiant d'une diffusion payante minimale :

- vendee-agricole.fr - SARL Inf'agri 85 - Maison de l'Agriculture - 21 boulevard Réaumur - 85013 LA ROCHE SUR YON cedex.

b) SPEL justifiant d'une fréquentation minimale :

- ouest-france.fr - OUEST-France - ZI Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 RENNES cedex 9,
- actu.fr - PUBLIHEBDOS SAS -13 rue du Breil - 35051 RENNES cedex 9,
- usinenouvelle.com - INFOPRO DIGITAL - Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY cedex.

ARTICLE 3 : Les journaux et SPEL habilités seront tenus :

- de publier et mettre en ligne sur leur site les annonces judiciaires et légales au tarif fixé pour l'année 2020 par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie,
- de respecter les règles de présentation des annonces fixées par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié,
- de faire procéder à la mise en ligne sur la base de données ACTULEGALES, des annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée, Monsieur le Sous-préfet des Sables d'Olonne et Madame la Sous-préfète de Fontenay le Comte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et notifié aux directeurs des journaux intéressés.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 20 DEC. 2019

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général de la préfecture

François-Claude PLAISANT